



Déclaration préalable CAP des 27 & 28 mars 2019

*Comment comptez vous rendre le GrAF sommital,
quand l'ICTPE est plus intéressant ?*

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

nous vous faisons part de notre profond désaccord avec les orientations prises par l'administration pour la gestion du 3^e niveau, depuis l'application imposée de PPCR-ingénieurs au corps des ITPE, toujours ressentie comme une véritable trahison du ministère envers ses ingénieurs.

Nous tenons en premier lieu à dénoncer l'opacité autour de vos manœuvres pour réorganiser la gestion du 3^e niveau et le silence que vous nous avez opposé, lors des travaux préparatoires à cette CAP, sur vos réels objectifs.

Vous demandez aujourd'hui aux représentants légitimes des ingénieurs concernés par les promotions à ICTPE ou au GrAF ITPEHC, de se prononcer sur leurs dossiers, sans nous permettre de disposer de la vision d'ensemble que vous « ambitionnez » pour le 3^e niveau.

Une conception de la CAP par l'administration se résumant à un lieu « où l'on acte les désaccords », pour reprendre votre expression usitée depuis deux ans, serait particulièrement navrante, quand on connaît les défis qui sont à relever par les cadres supérieurs de ce ministère.

Dans ces conditions, notre intervention liminaire se résumera à une série de questions, simples. Vos réponses permettront aux ITPE d'apprécier si la DRH souhaite, ou non, que notre CAP reprenne le chemin de la construction d'une stratégie de gestion ambitieuse pour le corps.

La fin de la gestion de l'ICTPE comme un grade

Renoncerez-vous à l'utilisation de la promotion à ICTPE comme outil de GPEECC, pour identifier rapidement et valoriser les parcours les plus dynamiques ?

500+500 = ?

Parjurerez-vous l'engagement ministériel de pleine mobilisation de l'ensemble des postes disponibles au 3^e niveau, dont la DRH s'était faite le porte-parole début 2017, au lendemain de PPCR ?

Le GrAF : la confirmation de la promo à 0 €

Renoncerez-vous, à nouveau, pour le second exercice de CAP GrAF ITPEHC, à réserver la nomination dans le GrAF d'ITPEHC aux seuls ingénieurs pouvant tirer un réel bénéfice du GrAF ?

Échelon spécial à coût 0 : le deuxième effet kisscool de la promo à 0€

Choisissez vous la voie de la non-saturation du tableau d'avancement à ITPEHC et de la saturation de l'échelon spécial, avec des profils à qui il n'apportera rien ?

En d'autres termes, renoncerez-vous à réserver la nomination dans l'échelon spécial aux seuls ingénieurs pouvant en tirer un réel bénéfice, quitte à bloquer durablement le processus de promotion dans l'échelon spécial ?

La propagande du GrAF, grade sommital :

modeste tertre dans le massif des fonctions de direction ? ...

Renoncerez-vous à travailler à la réouverture des emplois de direction (groupes I et II d'emplois DATE, directeurs de projets et experts de haut niveau, ...) pour le corps des ITPE ?

... ou signal d'une volonté de dénaturer l'ICTPE, pour rendre le GrAF attractif ?

Nous confirmez-vous que le projet de révision du décret ICTPE est bien une initiative ministérielle ?

Renoncerez-vous à utiliser cette modification du statut d'emploi pour redonner des perspectives aux ITPE ?

Le RIFSEEP : nasse indemnitaire pour le corps ou planche de salut pour l'attractivité du GrAF ?

Nous confirmez-vous que le ministère porte toujours la demande de dérogation à ce régime indemnitaire pour le corps des ITPE ?

Dans l'hypothèse de l'imposition de bascule à ce régime délétère, contre la volonté de notre ministère donc, prenez-vous l'engagement que vous maintiendrez, dans les textes qui ne relèveront que du ministère, un niveau indemnitaire de l'IC1 supérieur au GrAF, comme à ce jour ?

Je vous remercie pour les réponses à ces questions, qui seront portées à la connaissance de l'ensemble du corps des ITPE.

Edouard ONNO
Secrétaire général du SNITPECT-FO